

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID : 974-249740101-20240606-2024_035_BC_7-DE

S²LO

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 15 L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 12 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 2 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_035_BC_7
Plan de financement: Appel à projet « France 2030 » du futur pôle territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son porté par [REDACTED]

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Huguette BELLO

NOTA :

Le Président certifie que :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

AFFAIRE N°2024 035 BC 7 : PLAN DE FINANCEMENT: APPEL À PROJET « FRANCE 2030 » DU FUTUR PÔLE TERRITORIAL DES INDUSTRIES CRÉATIVES DE L'IMAGE ET DU SON PORTÉ PAR [REDACTED]

Le Président de séance expose :

En mars 2023, la société [REDACTED] a été sélectionnée dans le cadre de France 2030 à un appel à manifestation d'intérêt « AMI » (phase 1), pour la création d'un Pôle territorial des Industries Culturelles et Créatives (ICC) ayant vocation à soutenir la capacité et le dynamisme des filières locales.

Il s'agira en 2024 de lancer la phase 2, en répondant à un appel à projet « France 2030 », qui permettra de soutenir le déploiement des projets du futur pôle territorial, favorisant la structuration d'écosystèmes locaux, et le renforcement des acteurs les plus innovants des ICC.

Le futur pôle des Industries Créatives de l'Image et du Son de La Réunion sera, fédérateur et structurant, au service des entreprises du cinéma, du jeu vidéo, de la création numérique et du spectacle vivant, visant à renforcer leur compétitivité et l'attractivité de La Réunion, à soutenir l'innovation et le développement économique, et à promouvoir la création réunionnaise dans le monde.

Le Territoire de l'Ouest partenaire de la démarche apporte son soutien par le biais du financement d'actions (Etudes, Assistance Maîtrise d'Ouvrage et Pilotage) à hauteur de 110 000 €, qui permettront de bâtir la réponse à l'appel à projet, en vue de la réalisation du futur pôle des Industries Créatives de l'Image et du Son de La Réunion.

Cette participation financière du Territoire de l'Ouest, qui fait l'objet d'un cofinancement de 65 000 € de la CDC, se répartit comme suit :

Plan de financement :

Actions*	Nature	Coût de l'action et mode de financement	
		Subvention CDC	Fonds propres
Action 1 : Pilotage et animation Projet	Pilotage	25 000 €	
Action 2 : Etude de faisabilité	Etudes	-	45 000 €
Action 3 : Gouvernance du Pôle / Accord de consortium	Etudes	5 000 €	-
Action 4 : Etude d'impact RSE / Environnement	Etudes	15 000 €	-
Action 5 : Cahier des Charges Chantiers Immobilier et Juridique	AMOA	10 000 €	-
Action 6 : Suivi des chantiers Structuration, Juridiques et Immobilier	AMOA	5 000 €	-
Action 9 : Réponse à Appel à Projet	Etudes	5 000 €	-
Total études /Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMOA)		65 000 €	45 000 €
		110 000 €	

*le détail des actions figure à l'annexe 1.

Les actions 7 et 8 sont portées respectivement par la Région Réunion pour Paul pour l'étude immobilière.

Le détail des actions portées par chaque partenaire (Région Réunion, [REDACTED] et la Ville de Saint-Paul) sont détaillées dans l'annexe 1.

Convention de financement [REDACTED] :

Conformément à la convention de soutien à l'ingénierie signée le 14 février 2024, entre [REDACTED] et [REDACTED], les dépenses portées par le Territoire de l'Ouest seront cofinancées à hauteur de 65 000 €. Cette subvention de 65 000 € sera reversée au Territoire de l'Ouest au titre des futures dépenses à engager, comme stipulé dans l'accord de partenariat qui sera présenté au Conseil Communautaire du 27 mai 2024.

Propositions

Il est proposé au Bureau Communautaire de valider la participation du Territoire de l'Ouest ainsi que le plan de financement de l'appel à projet « France 2030 » du futur « Pôle territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son » porté par la candidature de [REDACTED].

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 16/04/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER la participation financière du Territoire de l'Ouest au titre de l'appel à projet du futur pôle territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son.**
- APPROUVER le plan de financement présenté ci-avant.**
- AUTORISER le Président à solliciter les sources de financement nécessaires à la réalisation du projet pôle territorial des Industries Créatives de l'Image et du Son.**
- AUTORISER le Président à signer l'ensemble des actes y afférents.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président